

Responsabilité sociétale et action orientée sur l'avenir

Code de conduite

Avant-propos

Avec son code de conduite, Swissrail crée une base afin de rendre ses entreprises membres, ses partenaires commerciaux et son personnel attentifs aux lois en vigueur et aux principes éthiques de comportement. Ce code de conduite constitue les lignes directrices contraignantes d'une action entrepreneuriale conforme à la loi et éthiquement responsable dans notre industrie, et définit en sus le standard d'un comportement responsable tant au sein de notre organisation que vers l'extérieur.

Le code de conduite doit livrer une orientation commune concernant les relations avec les collaboratrices, les collaborateurs et les partenaires commerciaux dans l'environnement professionnel. Les lignes directrices fournissent une recommandation de cadre uniforme au sein de l'industrie suisse des chemins de fer et de la mobilité, ainsi que vis-à-vis de ses fournisseurs. Elles fixent également des standards de comportement professionnel intègre et correct et contribuent à nous permettre d'adopter un comportement éthique et conforme à la loi dans notre travail quotidien.

Martigny, en septembre 2024

Christian Schnyder
Président

Andreas Haas
Directeur

Code de conduite des entreprises membres de Swissrail

En tant qu'entreprise membre de Swissrail, l'association suisse de l'industrie des chemins de fer et de la mobilité, nous nous engageons à nous comporter de façon éthique et responsable. Nous sommes conscients que nos activités ont des effets sur la société, l'environnement et l'économie. En conséquence, nous nous engageons à respecter les principes suivants:

Champ d'application

En tant qu'entreprises responsables, les entreprises membres œuvrent activement au respect des principes suivants. Le présent code de conduite s'applique dans tous les pays dans lesquels l'entreprise signataire exerce son activité.

1. **Respect des lois:** en tant qu'entreprise membre signataire, nous respectons les lois en vigueur et les autres prescriptions légales des pays dans lesquels nous travaillons. Si les lois et prescriptions locales sont moins restrictives que le présent code de conduite, c'est sur celui-ci que s'oriente l'action de l'entreprise.
2. **Intégrité et conduite de l'entreprise:** nous axons notre action sur les valeurs et principes universels, en particulier l'intégrité, la transparence, la probité, le respect, l'ouverture et la non-discrimination. Nous appliquons des pratiques entrepreneuriales sérieuses et reconnues et nous engageons en faveur d'une concurrence loyale.
3. **Rapports mutuels et conditions de travail:** nous promovons un environnement de travail empreint de respect, de loyauté et d'égalité des droits. Nous offrons à nos collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail sûres et saines ainsi que des possibilités de développement professionnel.
4. **Rapports avec les fournisseurs, les clients et les autres partenaires commerciaux:** nous soignons des relations à long terme, loyales et transparentes avec nos fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux, et respectons leurs droits et leurs intérêts.
5. **Protection de la propriété de l'entreprise et confidentialité:** nous protégeons la propriété de l'entreprise et les informations confidentielles de notre organisation, et les traitons conformément aux directives et procédures en vigueur.
6. **Sphère privée et protection des données:** nous respectons le droit de la protection des données en vigueur et protégeons la vie privée de nos clients, de notre personnel et des tiers.
7. **Sécurité et qualité des produits:** nous aspirons à une sécurité et à une qualité aussi élevées que possible pour nos produits et prenons des mesures permettant d'assurer qu'ils correspondent aux standards et prescriptions en vigueur.
8. **Contrôle des exportations:** nous respectons toutes les prescriptions et dispositions pertinentes concernant le contrôle des exportations et agissons conformément aux lois et réglementations en vigueur.
9. **Protection du climat et de l'environnement:** nous nous engageons activement pour la protection du climat et de l'environnement en promouvant les pratiques durables, en préservant les ressources et en réduisant autant que possible notre impact sur l'environnement.
10. **Initiatives:** nous nous engageons activement pour les innovations et les progrès dans notre secteur et participons à des initiatives de promotion de la technologie, de recherche et de développement.

En tant qu'entreprise membre de l'association industrielle suisse du domaine du rail et de la mobilité, nous contribuons, en respectant ces principes, à promouvoir un développement durable, éthique et responsable de notre secteur et à renforcer la confiance de nos parties prenantes.